

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en Exercice : 19

Nombre de Membres Présents : 18

Nombre de Membres Absents : 1

Date de Convocation : 13/04/2017

PRESENTS : MM Daniel HERBAUT, Guillaume WGEUX, Mme Régine MAHIEU, Mme Marie-Jo KRAMARZ, M. Benoît COURDENT, M. Philippe ACQUART, M. Gilles GALLIANO, Mme Céline RICHARD, Mme Cécilia CHOTEAU, Mme Sylvie VANDECASTEELE, M. François RYCKEBUSCH, Mme Sophie PERTUISET, Mme Nathalie BENIER, Mme Stéphanie Vlieghe, Mme Marie-Pascale RICHET, M. Michel LOBBEDEY, M. Serge MAROTTE, M. Eric VERMON

ABSENTS QUI ONT DONNE PROCURATION : M. Fabien COUSTENOBLE à M. Guillaume WGEUX

L'an deux mille dix sept le vingt quatre avril à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Fournes en Weppes, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle de la Mairie, 1345, rue Faidherbe, sous la présidence de Monsieur Daniel HERBAUT, Maire suite à la convocation qui leur a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

OBJET : marché public pour la restauration du Chœur et de la Sacristie Sud-Est de l'église Notre Dame de la Nativité – lot unique maçonnerie/pierre de Taille

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de restaurer les murs de l'église et le marché public lancé dans ce cadre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 7 avril 2017 à 18h afin d'examiner les quatre candidatures pour le marché repris ci-dessus.

Il s'agit des entreprises

- PAYEUX pour un montant de 92 076.15
- CHEVALIER Nord pour un montant de 107 783.74
- GERARD DENIS pour un montant de 116 796.73
- VERSCHOORIS pour un montant de 70 526.80.

Après l'examen des offres (voir tableau ci-joint), la Commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise VERSCHOORIS qui a obtenu une note de 97 au vu de ses propositions techniques et financières.

Avec 2 abstentions et 17 pour, le Conseil Municipal valide le choix de la Commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce marché.

OBJET : marché public pour l'aménagement paysager de l'îlot central du Clos d'Hespel, des abords de l'église et du presbytère

Monsieur le Maire rappelle que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 21 avril dernier à 18h afin d'examiner les quatre candidatures reçues pour l'aménagement du clos d'Hespel. L'architecte en charge du projet a remis un rapport complet duquel il ressort que

- Les offres suivantes ont été vérifiées, en tenant compte de l'option qui était de proposer un dallage en pierre bleue (option obligatoire contrairement à la variante entre les pierres suggérée), à savoir :

Entreprises	Montant TTC sans option	montant TTC avec option	variante TTC
France Environnement	400 702.33	459 113.53	
Terenvi-Jarbeau	371 979.60	411 033.30	
Ambiance TP	504 529.46	568 368.98	497 857.46
Inovert/Art et Paysage	357 887.93	404 327.87	389 177.33

- l'analyse des offres amène le classement suivant des entreprises :

Aménagement paysager – base pavé béton :

Entreprise	Valeur technique (60 %)	prix (40 %)	note 100	classement
France Environnement	16.25	35.73	51.98	4
Terenvi – Jarbeau	43.75	38.15	81.90	2
Ambiance TP	31.25	28.37	59.62	3
Inovert/Art et Paysage	51.25	40.00	91.25	1

Aménagement paysager – avec option pierre bleue

France environnement	16.25	35.23	51.48	4
Terenvi – Jarbeau	43.75	39.03	82.78	2
Ambiance TP	31.25	28.46	59.71	3
Inovert/Art et Paysage	51.25	40.00	91.25	1

La commission d'appel d'offres propose donc à l'unanimité de choisir le groupement d'entreprises Inovert et Art et Paysage pour la réalisation du projet.

A l'unanimité, les membres du Conseil valident le choix de cette entreprise.

Pour le revêtement de sol, le choix se portait entre

- le montant de base en pavé béton pour un montant de 357 887.93 € TTC
- le montant de base avec option pierre bleue flammée pour un montant de 404 327.87 €
- le montant de la variante en pierre bleue « patrimoine » pour un montant de 389 177.33 €

La commission d'appel d'offres propose de choisir la variante en pierre bleue « patrimoine » pour un montant de 389 177.33 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil valident la proposition de la commission d'appel d'offres sur le choix de la variante en pierre bleue « patrimoine ».

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tout document en rapport avec ce marché.

OBJET : ajout d'un Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à l'annexe concernant le personnel dans le budget primitif 2017

Monsieur le Maire rappelle que le tableau du personnel de la Commune doit être annexé au budget primitif 2017. Ce tableau doit subir une modification.

En effet, cinq adjoints techniques ont été identifiés, trois à temps complet et deux à temps non complet. Or, la commune a recruté au 3 avril 2017 un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps plein qui sera en binôme pendant trois mois avec un adjoint technique de 2^{ème} classe qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2017.

La Trésorerie nous demande d'ajouter cet agent aux effectifs selon le tableau joint.

A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord à ce rectificatif, soit 3 adjoints techniques à temps complet, 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et deux adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps non complet.